



**Communiqué de presse pour diffusion immédiate  
Municipalité de Chertsey - 24 mars 2016**

**LES COUPES DE BOIS EN ZONE DE VILLÉGIATURE**

**Processus de consultation déficient et inacceptabilité sociale**

Le maire de Chertsey, Michel Surprenant, a déposé aujourd'hui à la MRC de Matawinie un mémoire au sujet des coupes de bois prévues sur les terres publiques, dans les zones de villégiature de Chertsey.

Ce mémoire est accompagné d'une résolution de la Municipalité demandant à la MRC de surseoir à cette planification forestière et d'attendre au moins la recommandation du Ministère de l'Environnement de déclarer aire protégée ces quelque mille hectares de terres publiques qui entourent des lacs habités.

Le maire a joint à son mémoire une lettre au ministre des Forêts Laurent Lessard dans laquelle il dénonce le processus de consultation qui n'est qu'un exercice d'harmonisation et qui survient après que les décisions soient prises.

Le maire a également déposé une copie d'une pétition qui sera déposée au Ministère de l'Environnement pour appuyer la demande de désignation d'aire protégée et qui dépasse les trois mille signatures.